



**Conseil national  
de l'information statistique**

Paris, le 6 avril 2023 n°44/H030

## **AVIS D'OPPORTUNITÉ**

### **Enquête auprès des établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA)**

---

*Type d'opportunité* : Première demande d'avis d'opportunité

*Périodicité* : Ponctuelle/Pluriannuelle

*Demandeur* : SSM Santé et Solidarités (Ministère des Solidarités et de la Santé) – Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees)

Au cours de sa réunion du 21 mars 2023, la commission Services Publics et Services aux Publics a examiné le projet d'enquête auprès des établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA).

L'enquête auprès des établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA) recueille des informations sur l'activité des établissements médico-sociaux accueillant les personnes âgées, ainsi que sur le personnel qui y travaille et les personnes âgées qui y résident. Elle apporte ainsi de nombreux éléments d'analyse sur les caractéristiques et les moyens de ces établissements, de leurs personnels et de leurs résidents et comporte des questions sur le bâti.

Les enquêtes EHPA, grâce à leur régularité, permettent aussi de mesurer les évolutions de l'offre en établissement. Elles apportent ainsi, des informations nécessaires pour la mise en place des politiques publiques en direction des personnes âgées.

La dernière enquête porte sur l'année 2019 et a été réalisée en 2020 : elle porte donc sur la situation avant Covid. Une interrogation quadriennale permet d'obtenir une photographie du secteur et d'évaluer les politiques publiques mises en place entre deux millésimes de l'enquête.

L'enquête EHPA se compose de six fiches en cohérence avec les thèmes abordés. Elles sont précédées d'une partie sur l'identification de l'établissement. La première fiche revient sur les caractéristiques de l'établissement. La deuxième fiche comporte des questions sur l'activité de l'établissement, détaillée selon le mode d'accueil. La fiche 3 se compose de deux parties : l'une revient sur le personnel dans son ensemble, tandis que l'autre amène à une description de chaque professionnel. La quatrième fiche décrit individuellement l'ensemble des personnes présentes dans la structure au 31 décembre. Les caractéristiques démographiques, le mode de vie dans l'établissement ainsi que des informations relatives à l'entrée dans la structure sont demandées pour chaque résident. La fiche 5 se penche sur les résidents sortis au cours de l'année. Chaque personne sortie définitivement de l'établissement est décrite selon différentes variables. La dernière fiche concerne quant à elle le bâti. Le gestionnaire doit compléter une série d'informations concernant la configuration de son établissement, ses équipements, son accessibilité...

Le comité de concertation est consulté sur les questionnaires et l'organisation de l'enquête, et est informé des avancées du projet. Il regroupe d'une part, des membres d'associations concernées par le secteur de la dépendance, et d'autre part, un ensemble d'experts et d'acteurs des politiques

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Secrétariat général du Cnis : Timbre D130 - 88, avenue Verdier 92120 MONTRouGE – Tél. : 01 41 17 52 62 – Fax : 01 41 17 55 41 – [secretariat-general@cnis.fr](mailto:secretariat-general@cnis.fr) – [www.cnis.fr](http://www.cnis.fr)

publiques du domaine. Ces réunions ont une fréquence mensuelle au lancement de la préparation de l'enquête.

Le champ de l'enquête est l'ensemble des établissements hébergeant des personnes âgées, soit environ 11 000 établissements. La liste des établissements à enquêter est obtenue à partir du Fichier National des Établissements Sanitaire et Sociaux (FINESS).

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête. L'opportunité est accordée pour l'année de collecte 2024.